



01

Rendez-vous sur le téléservice en ligne à l'adresse **[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)** dans la rubrique « Elections »



02

Identifiez-vous\* ou créez  **votre compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)**



03

Saisissez vos informations personnelles et indiquez la commune où vous souhaitez vous inscrire



04

Fournissez les pièces justificatives demandées, soit numérisées, soit par voie postale

\*l'identification est également possible via France connect.